



Une auberge du 

CODE DE VIE

NOS VALEURS

RESPECT

À L'Antre-Temps, le respect est **INDISPENSABLE**. Jeunes, intervenants, bénévoles, visiteurs, Freddy, la maison, le matériel, le mobilier ainsi que l'environnement...

TOUS NOUS MÉRITONS LE RESPECT !

RESPONSABILITÉ

À L'Antre-Temps la responsabilité est synonyme de **PRENDRE AU SÉRIEUX** ton séjour. Être responsable signifie donc que tu assumes tes choix, tes comportements et les conséquences qui en découlent. Voilà pourquoi prendre connaissance de ce code de vie est important pour TOI.

HONNÊTÉTÉ

À L'Antre-Temps, l'honnêteté est **PRIMORDIALE**. Nous te demandons d'être honnête envers nous, envers les autres résidents mais plus précisément envers toi-même et envers tes objectifs de séjour. Pour faciliter une meilleure relation de confiance entre nous, il vaut mieux éviter le mensonge et la mauvaise foi.

ENGAGEMENT

À L'Antre-Temps l'engagement est **LA BASE** de la réussite dans tes démarches personnelles. Nous te demanderons donc d'être engagé de façon positive dans tes objectifs de séjour.

COMMUNICATION

À L'Antre-Temps la communication est **FONDAMENTALE**. C'est le meilleur moyen de nous aider à te comprendre et à régler les conflits dans la maison. Nous te demanderons donc, sachant que ce n'est pas toujours facile, d'être ouvert à communiquer (sentiments, pensées etc.) mais aussi d'écouter les autres.

Ce qui pourrait te mettre dans le pétrin !

1. PROMOTION DE VALEURS NON TOLÉRÉES PAR L'ANTRE-TEMPS

À L'Antre-Temps, la promotion de la violence, de l'agressivité, de la consommation et de la pornographie est **interdite** dans la ressource ou sur le terrain sous peine **d'une conséquence ou d'un départ immédiat**. Que ce soit sous forme **verbale**, sur ton **linge**, ou tes **affiches** dans ta chambre, nous te demandons de respecter nos valeurs et d'éviter ce genre de promotion. Il ne t'est pas permis d'avoir un **emploi non-déclaré (travail au noir)** si tu habites à L'Antre-Temps.

2. PROMOTION DE LA CONSOMMATION

Il est à noter qu'aucune **possession ou consommation de drogue ou d'alcool** ne sera tolérée à **l'intérieur** ou **sur le terrain** de L'Antre-Temps. Par contre, si tu décides de sortir pour boire de l'alcool ou consommer de la drogue, nous te demandons de le faire de façon responsable et d'entrer après que les effets aient disparu.

3. FOUILLE

Ta chambre et tes effets personnels peuvent être fouillés sans préavis si nous avons des soupçons de possession, consommation, incitation à la consommation, objets interdits ou vol d'objets. Tout objet interdit retrouvé dans ta chambre sera considéré comme le tien et tu devras en assumer les conséquences.

 **Le refus de coopérer à une fouille est considéré comme un aveu de possession et entraînera un départ.**

L'ANTRE-TEMPS N'EST PAS RESPONSABLES DES VOLS ET/OU BRIS DE VOS EFFETS PERSONNELS.

Il n'est pas permis de faire d'échanges, de prêts ou de vente de matériel ou d'argent entre vous.

4. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DANS LA MAISON

De façon générale, tout manquement à l'une des règles de la maison entraîne une conséquence. En cas de non-respect de cette conséquence, ta conséquence sera reportée **ET** tu recevras un avis simple.

 **Le cumul de 3 avis simples d'un même manquement entraîne un avis formel.**

Si tu accumules **3 avis formels**, nous ferons avec toi une rencontre d'**évaluation de ton engagement** afin de discuter avec toi de ton engagement, ta motivation et des efforts nécessaires à mettre pour réaliser tes objectifs et poursuivre ton séjour. Tes intervenants t'aideront à t'y préparer.

5. RETRAIT D'UN AVIS FORMEL

Après 1 mois, si tu as effectué des changements face à ce manquement ou respecté l'action réparatrice entendue avec ton intervenant et que tu n'as pas reçu un deuxième avis pour le même règlement, ton **avertissement formel sera retiré**.

6. PRIVILÈGES ET MÉRITAS

Au fur et à mesure que ton séjour avance et que tu chemines dans tes objectifs de séjour, il te sera possible de bénéficier de certains privilèges ou méritas en reconnaissance de ton engagement, une implication dans la maison, une bonne action ou tout simplement pour te féliciter.

 **Nous te demandons de nous aviser la veille si tu veux utiliser un privilège. S'il est trop demandé à la dernière minute ce dernier pourra t'être refusé.**

Tableaux des conséquences

AVIS FORMEL 		
Entrer dans la chambre d'un autre résident	Manquer le « chilling spot »	Avoir en sa possession des médicaments autres que ceux mentionnés dans le fonctionnement
Jouer avec du feu à l'intérieur (allumette, chandelle, encens, briquet etc.)	Non-paiement de ton hébergement alors que c'était budgété	Accumulation de 3 avis simples d'un même manquement
Refuser de respecter la conséquence de laver la vaisselle qui traîne	Quitter son emploi avant d'en avoir trouver un autre.	Contact à caractère sexuel : se coucher l'un sur l'autre, se « frencher », etc.
Toucher ou cacher les caméras de surveillance	Manquer de respect à un jeune, à un intervenant ou à Freddy (Mr. Chat)	Ouvrir la porte de sortie de secours

SUSPENSION 		
Bris ou vandalisme	Possession d'objets inflammables (butane etc.)	Possession d'objet de consommation par exemple : égraineuse, bouteille d'alcool vide, pipe, tout objet artisanal utilisé à des fins de consommation. Le papier à rouler est permis.

FIN DE SÉJOUR 		
Usage de la cigarette ou d'une cigarette électronique à l'intérieur de la ressource	Incitation à la consommation de drogues et/ou alcool	Contact physique non désiré
		Contact sexuel non désiré
Refuser de sortir immédiatement de la ressource suite à la demande d'un intervenant et ce peu importe la raison.	Vente d'alcool et de drogue à l'intérieur ou sur le terrain de L'Antre-Temps.	Relation sexuelle
Refuser aux intervenants de fouiller ta chambre ou tes effets personnels.		Menace / Intimidation
Possession de drogue et/ou alcool	Violence physique et/ou verbale	Vol, recel ou toutes autres activités illégales à l'intérieur de la ressource
Possession d'armes ou d'objets pouvant servir d'arme. par exemple : Exacto, outil, sécheur etc.	Consommation sur le terrain ou dans la ressource	Désamorcer les détecteurs de fumée ou les extincteurs

AUTRES CONSÉQUENCES

NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS	CONSÉQUENCES
Se lever en retard le matin	Tu devras te coucher à 22h le soir même. Si cela est trop fréquent tu pourras recevoir un avis simple.
Arriver en retard	La durée de ton retard sera doublée : par exemple pour 15 minutes de retard tu devras rentrer 30 minutes plus tôt le lendemain.
Se coucher après l'heure autorisée	Tu devras te coucher à 22h le soir suivant.
Manquer un souper du lundi au jeudi	Tu auras un souper obligatoire durant la fin de semaine.
Manquer la rencontre du lundi et mercredi	Tu recevras un avis simple
Tâche non faite ou mal faite Il est de ta responsabilité de faire vérifier ta tâche par un intervenant.	Tu devras faire 5 tâches le lendemain.
Lit non fait/ chambre en bordel	La porte de ta chambre sera barrée et tu devras faire ton lit et/ou ménage dès que nous la débarrasserons.
Découchage non-autorisé	Tu ne pourras pas découcher la fin de semaine suivante (vendredi et samedi)
Découchage avec la carte d'autobus	Tu n'auras plus droit au transport.
Entrer en état de consommation	Tu devras aller prendre une marche de 1h. Si tu arrives après l'heure de rentrée, tu devras assumer ton retard.
Ne pas faire son ménage de chambre le dimanche	Tu recevras un avis simple
Laisser traîner de la vaisselle sale ou ne pas faire sa vaisselle avant de quitter la cuisine.	Tu devras laver toute la vaisselle qui traîne
Nourriture dans la chambre ou manger ailleurs que dans la cuisine.	Tu recevras un avis simple
Si nous apprenons qu'il y a envoi de sms inadéquats :	Nous te retirerons l'usage de ton cellulaire pour 24h consécutives.
Lever le ton	Tu devras sortir pour décanter. Si tu arrives après l'heure de rentrée, tu devras assumer ton retard.
Comportements ou propos inadéquats : créer un conflit dans le groupe, blagues inappropriées etc.	Tu devras suivre la consigne de l'intervenant et cesser le comportement inadéquat. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner un avis formel, une suspension ou même une fin de séjour.
Jeter ta cigarette ailleurs que dans les cendriers	Tu devras ramasser 50 « butchs » de cigarettes.

Pour mieux s'entendre, et mieux vivre ensemble

Règles et fonctionnement de la maison

1. BUDGET ET HORAIRES

En vue d'économiser pour partir en appartement ou pour tout autre projet d'avenir, nous t'aiderons à faire un budget lorsque tu recevras un revenu. **CHAQUE ENTRÉE D'ARGENT DOIT ÊTRE BUDGÉTÉE AVEC UN INTERVENANT.**

Nous te demandons de nous remettre chaque semaine un horaire de tes occupations qui sera mis à ton dossier.

2. TRANSPORT

Durant le premier mois de ton séjour, nous pouvons te prêter du transport pour tes démarches, ton emploi ou tes études (maximum **2 fois/semaine** si tu es en recherche d'emploi). Tu es responsable de la carte qu'on te prête et tu devras t'engager à rembourser les frais de transport. De plus, les frais pour une carte Opus perdue s'élèvent à 6 \$.

 **Tu ne peux sous aucun prétexte découcher avec notre carte d'autobus sinon tu n'auras plus droit au transport.**

3. MÉDICAMENTS :

Tout médicament doit être rangé dans le bureau des intervenants. Seules les pompes d'asthme, l'épipen, l'insuline et la pilule anticonceptionnelle peuvent être gardées en ta possession.

4. TENUE VESTIMENTAIRES

En tout temps, nous te demandons d'être habillé de façon décente. **Tu ne peux circuler pieds nus dans la maison**, tu ne peux pas non plus circuler en pyjama ou en robe de chambre sauf si tu te prépares à aller te coucher. En tout temps, il est interdit de te promener torse nu ou en serviette dans la maison.

5. NOURRITURE ET VAISSELLE

Si tu le désires, tu peux apporter un lunch pour l'école, le travail ou la recherche d'emploi. Tu devras le préparer la veille **après le souper ou durant l'heure de la collation**. Il est interdit de consommer quelque nourriture que ce soit à l'extérieur de la cuisine (sauf des breuvages) et aucune nourriture ne peut être gardée dans ta chambre.

Il est également interdit de se faire venir un repas ou d'en apporter de l'extérieur sauf avec l'utilisation d'un privilège.

6. COURRIER ET EFFETS PERSONNELS

Suite à ton départ, tu devras faire ton changement d'adresse. Nous pouvons tout de même garder ton courrier pour un maximum d'un mois. Tu as cependant la responsabilité de venir le récupérer.

Nous te demandons aussi de quitter avec tous les effets personnels que tu as apportés. Si pour des raisons particulières tu ne peux pas tout apporter le jour de ton départ, nous pourrions exceptionnellement entreposer tes effets à raison d'un **maximum de 2 sacs ou boîtes** et ce, pour une durée **maximum d'un mois**. Après ce délai et pour tout excédent d'effets personnels, tes choses seront envoyées à un organisme d'entraide.

7. ACCESSOIRES ÉLECTRONIQUES

Comme tu dois être en démarches entre 9h et 16h, tu n'es pas autorisé à utiliser la télévision, jouer à des jeux vidéo ou écouter de la musique avec le mode « speaker » sur ton cellulaire. Par contre, si tu travailles à temps plein et que tu es en congé, tu en as le droit mais au sous-sol seulement.

L'usage des consoles de jeux et dvd portables est permis dans ta chambre jusqu'à l'heure du coucher. La télévision n'est cependant pas permise dans ta chambre.

Pour le respect de tous, nous te demandons de **porter des écouteurs lorsque tu écoutes de la musique.**

 **Si l'utilisation de ton cellulaire ou autre appareil électronique devient problématique durant la nuit, nous pourrions te le confisquer exceptionnellement lorsque tu te couches.**

Horaire de la semaine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Heure de lever	8h00 8h30 : fin du déjeuner	8h00 8h30 : fin du déjeuner	8h00 8h30 : fin du déjeuner	8h00 8h30 : fin du déjeuner	8h00 8h30 : fin du déjeuner		Maximum Midi
AM 9h-12h	Réunion d'Équipe Les jeunes doivent sortir de la ressource	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication		
12H-12H30	DÎNER	DÎNER	DÎNER	DÎNER	DÎNER		
PM 13h-16h	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication	Démarches, Bénévolat, École, Travail, Thérapie ou Implication		
17h – 17h30	SOUPER obligatoire Rencontre de groupe*	SOUPER obligatoire Préparation de lunch	SOUPER obligatoire Préparation de lunch	SOUPER obligatoire Préparation de lunch			
18h	Tâches	Grandes Tâches	Tâches	Tâches	Tâches		Tâches
SOIR	21h00 : Collation et Préparation des lunches	19-22h : Visites** 21h00 : Collation et Préparation des lunches	21h : Collation et Préparation des lunches 22h00 Rencontre de groupe *	18-19h : Chilling Spot* 21h00 : Collation et Préparation des lunches	19h-23h : Visites**	19-23h : Visites**	18-21h: Visites** Ménage de Chambre
Heure d'entrée	22h mineurs 22h30 majeurs	22h mineurs 22h30 majeurs	22h pour tous	22h mineurs 22h30 majeurs	16 ans : 00h30 17 ans : 1h 18 ans + : 2h Découchages permis ***	16 ans : 00h30 17 ans : 1h 18 ans + : 2h Découchages permis ***	21h si vous n'avez pas fait votre tâche et le ménage de chambre 22h mineurs 22h30 majeurs
Coucher	23h00	23h00	23h00	23h00	2h30	2h30	23h00

* **La présence aux rencontres de groupe est obligatoire.** Manquer le Chilling Spot équivaut à un avis formel

** **Visites :** Tu peux recevoir des visiteurs de 16 et + avec la permission de l'intervenant. Ceux-ci n'ont accès qu'aux aires communes

*** **Découchages :** Avise-nous avant! Un découchage peut être refusé si nous jugeons que ta sécurité peut être compromise. Un découchage non autorisé équivaut à pas de découchage la fin de semaine suivante. Tu es mineur et on ne sait pas où tu es? Tes parents seront contactés et tu peux être considéré en fugue.

16 ans : Pour les deux découchages : Autorisation écrite du parent et autorisation d'un intervenant dans un endroit où ta sécurité n'est pas compromise.

17 ans : 1 Découchage : Autorisation d'un intervenant – Coordonnées complètes et une personne responsable de 25 ans et plus sur place sont nécessaires. Un deuxième découchage est possible avec l'autorisation écrite du parent.

**** **L'usage du cellulaire ou de la musique ne sont pas permis lors des soupers ou des moments de groupe.**